



Direction générale  
DP/VM

# Procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2016

Le 29 septembre 2016 à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 24 juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

- PRESIDENT** : M. STREHAIANO, MAIRE,  
VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,
- PRESENTS** : M. THEVENOT, Mme LARDAUD, M. SURIE, Mme KRAWAZYK,  
M. VIGNAUX, Mme BONNEAU, M. MARCUZZO, Mme BITTERLI,  
MM. VERNA, BARNIER, DACHEZ, PELERIN, Mmes UMNUS,  
BESNARD, FRERET, M. HUMEAU, Mmes BRASSET, FAYOL DA  
CUNHA, DULAS, M. PILLET, Mmes OZIEL, MM. LE ROUX,  
NAUDET, MOROT-SIR, HOCINI, Mmes BAAS, BEROT,  
MM. DELCOMBRE, DESRIVIERES.
- PAR PROCURATION** : M. ABOUT à M. DACHEZ,  
Mme RINCK à Mme LARDAUD,  
Mme GUILLOUX à M. NAUDET.
- SECRETAIRE** : Mme OZIEL.

**PRESENTS** : 30  
**PROCURATIONS** : 3  
**VOTANTS** : 33

M. le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

## COMMUNICATION SUR L'ACTIVITE MUNICIPALE

### VOIRIE

**Renouvellement conduite d'eau allée des Alouettes au Clos Giffier** : Le SEDIF va procéder au remplacement de la conduite d'adduction d'eau portable, à partir d'octobre, pour 8 à 10 semaines de travaux.

**Création d'une aire de jeux – Noyer Crapaud** : Immobilière 3 F, en partenariat avec la Ville, a achevé l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique au-dessus du parking couvert. Cet aménagement s'accompagne d'un espace de Street Work Out et de la rénovation du terrain de basket. De nouveaux jeux pour les plus jeunes ont aussi été installés. Nous inaugurerons cet ensemble, prochainement, avec les habitants du quartier.

**Réfection des chaussées et trottoirs** : Une campagne de réfection des revêtements de chaussées et de trottoirs a eu lieu cet été sur l'ensemble de la commune.

### BATIMENTS

**Ventilation double flux – Saint-Exupéry élémentaire** : Les travaux se sont achevés dans le délai imparti.

**Tennis Club** : Les travaux de réfection des vestiaires ont débuté le 19 septembre dernier, pour une durée de 3 mois.

### DIVERS

#### **2 informations qui concernent directement l'opérateur Orange :**

- La 1<sup>ère</sup> information, c'est que nous avons, dans certains quartiers de Soisy, depuis quelques semaines, de grosses difficultés d'accès à Internet. En effet, un défaut sur un câble de 2 700 paires situé avenue Kellermann a été constaté le 16 septembre dernier, et réparé la semaine dernière. Or, à la fin des travaux, les connexions n'étaient toujours pas rétablies. Un nouveau défaut (fourreaux écrasés) a été constaté, cette fois rue de La Fontaine Saint-Germain. Les travaux de réparation ont débuté aujourd'hui, et tout doit être rétabli au plus tard ce week-end. Nous avons demandé à l'opérateur qu'un geste commercial soit effectué auprès des abonnés victimes de ces défaillances.

- La 2<sup>nde</sup> information, plus positive, dans le dossier de raccordement des logements soisés à la Fibre optique ; Orange tient les délais annoncés. 10 armoires de mutualisation ont été installées cet été, et ce sont non pas 2 061 nouveaux logements soisés – comme nous l'annoncions lors du Conseil Municipal du 4 février dernier- qui seront raccordables à partir de la fin de l'année 2016, mais 3 174 qui bénéficieront d'un accès en très haut débit.

Ces logements sont, vous le savez, pour la plus grande partie, situés au Nord de la rue du Docteur Schweitzer ; une réunion publique d'information à destination des habitants directement concernés se tiendra le mardi 18 octobre prochain, au soir, à l'Ecole des Sources.

### JEUNESSE

**Les activités et le séjour d'été**, organisés du 6 au 29 juillet, se sont bien déroulés. Il y a eu 356 participations pour 420 places ouvertes, soit un taux de remplissage de 85 %. Les activités et séjour ont concerné 145 jeunes différents, dont 30 nouveaux. 40 jeunes sont partis en séjour à Quiberon et au Verdon-sur-Mer.

Les préinscriptions aux **activités et séjours des vacances d'Automne** sont terminées ; 6 activités ont nécessité un tirage au sort. Il reste des places sur certaines activités.

**Le Concours d'orthographe et de culture générale**, organisé par le Conseil Municipal de Jeunes, aura lieu ce samedi 1<sup>er</sup> octobre à 14h, à la Salle des Fêtes. Cette année, une nouvelle épreuve de culture générale sera proposée. Il est ouvert à toutes les générations.

## SPORT

**Les stages et séjour sportifs** proposés du 9 juillet au 26 août ont rencontré un beau succès.

19 jeunes de 9 à 12 ans ont participé au séjour sportif au Centre de Kergaher à Guidel Plages, du 9 au 16 juillet, lors duquel ils se sont initiés à l'équitation, au surf, au paddle, et bénéficié d'une sortie à la Cité de la Voile à Lorient.

Le Stage Multisports a réuni 20 jeunes qui ont profité de plusieurs sorties : sur le nouveau site Koezio à Cergy-Pontoise, au Tir à l'arc à Guiry en Vexin, au Karting à Rochy-Condé.

50 jeunes ont participé au stage Sports Vacances, s'initiant à de nombreuses disciplines sportives et bénéficiant de sorties : skate au Parc de Chelles, à l'Isle de Loisirs de Jablines Annet avec activités baignades et mini-golf, au parc des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne.

Les Stages Actions Sports, organisés aux gymnases Schweitzer et Descartes, ont réuni 126 jeunes ; le football, le badminton, le basketball et le tennis ont été les principales activités pratiquées.

## CULTURE

**Le Forum des Associations**, désormais annualisé, s'est déroulé le dimanche 4 septembre dernier, au gymnase Schweitzer ; 54 associations soisésiennes et cantonales ont présenté le programme de leurs activités culturelles, sportives ou sociales. De multiples animations et démonstrations ont réjoui un public venu nombreux, avec près de 3 000 visiteurs.

Dimanche 24 septembre dernier, sur l'hippodrome d'Enghien-Soisy, **la 28<sup>ème</sup> Brocante d'Automne** a rencontré un vif succès avec pas moins de 6 700 visiteurs. 156 exposants étaient présents contre 141 l'an passé.

## EDUCATION

**La rentrée scolaire** s'est bien déroulée dans nos 11 écoles communales, avec un effectif d'inscrits de 1 782 enfants, et également à l'école privée Jeanne d'Arc ainsi que dans nos collèges.

Elémentaire : 1 128 élèves dans les écoles communales, avec une ouverture de classe à l'école maternelle Saint-Exupéry, et 157 élèves à l'école privée Jeanne d'Arc.

Maternelle : 654 élèves dans les écoles communales et 87 à l'école privée Jeanne d'Arc.

Collège Descartes : 435 collégiens.

Collège Schweitzer : 459 collégiens.

**Les élections des représentants des parents d'élèves** se dérouleront les 7 et 8 octobre prochain. Les parents sont invités à participer à ces élections qui se tiendront, comme chaque année, dans chaque école.

La préparation des **classes sportives à la montagne** est en cours ; les enseignants de CM2 ont émis leurs souhaits auprès de l'organisme Cap Monde, qui a été retenu dans le cadre du marché public. Le thème retenu est le ski alpin pour toutes les écoles.

**Les prochaines vacances d'automne** débiteront le 19 octobre pour s'achever le 3 novembre au matin.

## SOCIAL - POLITIQUE DE LA VILLE

**Les activités d'été** organisées par les Centres sociaux municipaux Les Noëls et Les Campanules ont rencontré leur succès habituel ; 447 personnes ont participé aux nombreuses activités proposées sur les mois de juillet et août, et notamment aux mini-séjours en Bretagne, en Ardèche, en Aveyron, en Bourgogne ou encore à la Rochelle.

**Les journées portes ouvertes**, organisées le 17 septembre pour Les Campanules et le 10 septembre pour Les Noëls, ont accueilli de nombreux visiteurs avec 307 inscriptions aux Campanules et 360 inscriptions aux Noëls, sur les activités.

Lors de ces portes ouvertes, des représentants du Conseil Citoyens du quartier du Noyer Crapaud étaient présents afin de se faire connaître auprès d'un large public.

L'Association ADPJ était présente aux Noëls afin de présenter ses missions ; présence également d'un groupe de volontaires de l'association Unis Cité pour l'organisation d'une Broc'Troc (brocante d'échanges d'objets).

### **2 chantiers éducatifs avec l'ADPJ se sont déroulés cet été.**

Du 18 au 22 juillet, sur le Centre social municipal Les Noëls, 6 jeunes garçons du quartier ont procédé à la remise en peinture du hall d'accueil et de la salle de permanence.

Du 25 au 29 juillet, sur le Centre social municipal Les Campanules, 6 jeunes garçons du quartier ont procédé à la remise en peinture de 2 salles d'activités.

Le 12 juillet dernier, en présence de M Mosimann, Préfet délégué à l'Egalité des Chances, et du bailleur Immobilière 3F, nous avons signé la **convention locale portant sur l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).**

Cette convention intervient dans le cadre du Contrat de Ville Intercommunal, signé le 29 juin dernier, et concerne le quartier politique de la ville du Noyer Crapaud.

Elle se concrétise par la définition d'un programme d'actions sur la période 2016/2018 dans le but d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants du quartier du Noyer Crapaud en agissant sur des problématiques quotidiennes. Il s'agit, notamment, de propreté, de maintenance et entretien des espaces publics ou privés, de stationnement, de lien social, de tranquillité publique ou encore d'insertion professionnelle.

Dans le cadre de la **lutte contre la radicalisation** chaque Communauté dotée d'un Contrat de Ville, doit annexer à son Contrat de Ville, un plan d'actions sur la prévention de la radicalisation.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, en charge du pilotage du Contrat de Ville, a organisé, le vendredi 16 septembre, une réunion d'information à l'attention des différents acteurs privés et publics du territoire.

Cette réunion a rassemblé 89 personnes (élus, bailleurs, chefs d'établissement scolaire, associations, services municipaux, PJJ 95, SPIP 95, police nationale et gendarmerie...).

Le travail de définition des actions à entreprendre avec ces partenaires a commencé.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Plan Local d'Urbanisme : enquête publique**

Par délibération du 30 juin 2016, nous avons arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme et établi le bilan de la concertation ; s'ouvre alors l'ultime phase de concertation avec l'enquête publique organisée du 15 octobre au 26 novembre inclus.

M. Michel Cheval, ingénieur-chef de projet RTE en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur titulaire et M. Philippe Millard, ingénieur de la Ville de Paris en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, par décision du 5 septembre 2016 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront tenus à disposition du public, en mairie, aux heures d'ouverture.

Une plaquette dédiée au PLU sera distribuée, semaines 40 et 41, dans les boîtes aux lettres.

### **Sur les contentieux**

1/ Le contentieux sur le règlement intérieur, et tout particulièrement son article 33.

Dans cette affaire, la Cour Administrative d'Appel a considéré que la lettre mensuelle Soisy Infos devait être regardée comme un bulletin d'information générale, et qu'à ce titre, un espace devait être réservé aux élus de l'opposition.

Je vais donc convoquer, prochainement, la Commission du règlement intérieur afin que nous nous mettions en conformité avec cet arrêt, mettant ainsi un terme à cette procédure.

2/ Une association soiséenne, dénommée « association de défense des contribuables de Soisy », a déposé un recours contestant la validité du marché de maîtrise d'œuvre de l'espace culturel.

Sur le fonds, cette association revient sur les modalités et l'organisation du concours. Ne disposant, toutefois, pas à ce jour du mémoire définitif, nous verrons à nous défendre à ce moment-là.

**Contrats financiers structurés à risque :** le 28 avril 2015, la Ville a déposé auprès du représentant de l'Etat une demande d'aide au remboursement de notre contrat souscrit auprès de la SFIL. Après examen du dossier, l'Etat vient de nous notifier, par lettre du 20 septembre, une décision définitive de liquidation de l'aide d'un montant de 1 653 200,60 €.

La 27<sup>ème</sup> édition de la Semaine du Goût se déroulera du 10 au 16 octobre. 6 commerces soiséens (boulangerie de M. Babin, avenue du Général Leclerc ; boulangerie de M. Picard, rue de Montmorency ; boulangerie de M. Chaabaoui, place Mirabeau ; charcuterie de M. Emeraud, rue de Montmorency ; restaurant La Bonne Auberge, avenue de Paris) ainsi que les artisans du marché de Soisy se sont associés à la Ville pour proposer à nos jeunes écoliers une semaine dédiée à l'éducation au goût, au patrimoine culinaire et aux métiers de bouche.

Jeudi 13 octobre, de 9h30 à 16h30, la 7<sup>ème</sup> édition du Cross des Ecoles, organisée en partenariat avec l'Education Nationale accueillera, au complexe sportif Schweitzer, pas moins de 1 500 écoliers de Soisy, Andilly et Margency ainsi que les élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges Schweitzer et Descartes.

Cette année, l'épreuve proposée sera davantage axée sur l'endurance ; l'occasion pour nos jeunes de montrer leur persévérance.

Le concert du Festival Musical d'Automne des Jeunes Interprètes (FMAJI) se tiendra le vendredi 14 octobre, à 20h45, à l'Eglise Saint-Germain. La Symphonie de Poche sera, cette année, à l'honneur, avec un programme intitulé « Et bien, dansez maintenant ».

Le Salon d'Automne de Soisy, organisé par les commerçants artisans de Soisy, aura lieu le 16 octobre, de 10h à 18h30, à l'Orangerie ; au programme, des ateliers, des conseils juridiques, financiers, informatiques et des expositions d'œuvres de nos artisans.

Dans le cadre des Contes de l'Orangerie, les jeunes Soiséens ont rendez-vous avec la conteuse Catherine Lavelle, le 25 octobre prochain, à l'Orangerie.

---

#### PROCES-VERBAL DES DEBATS

Mme Bérot, sur le contentieux sur le règlement intérieur pense que d'après elle, M. le Maire a fait perdre inutilement 13 000 € aux contribuables soiséens.

M. le Maire rappelle que la plupart des contentieux sont menés par des membres du groupe « soisy pour tous ».

#### Point n°0 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 JUIN 2016

Le procès-verbal de la séance du 30 juin est adopté à l'unanimité.

---

#### Question n°1 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE (CAPV) – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) – APPROBATION DU RAPPORT DU 20 JUIN 2016 PREVOYANT LE MONTANT PREVISIONNEL 2016 DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Rapporteur : MME LARDAUD

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

*Dans le cadre de la T.P.U. instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2002, et de la cotisation foncière économique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, une attribution de compensation a été fixée relativement aux transferts de recettes fiscales et aux charges résultant des transferts de compétences à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée.*

*L'attribution de compensation est impactée, chaque année, des dépenses associées au transfert de compétences ou à d'éventuelles régularisations justifiant la révision de son montant.*

*Il s'avère nécessaire de procéder à un certain nombre d'ajustements portant sur :*

- le différentiel de masse salariale de la Police Municipale minoré du GVT porté par la Communauté d'Agglomération (fixé à 3,5 %),*
- le coût des mises à disposition de personnels dans le cadre de manifestations communales ou communautaires,*
- les remboursements sur charges sociales des polices municipales versés par l'organisme d'assurance statutaire de la communauté d'agglomération,*
- le forfait destiné à couvrir les charges des postes de Police Municipale,*
- l'utilisation de l'équipement nautique par les scolaires,*
- le reliquat, non pris en charge par l'exploitant, des charges salariales des agents territoriaux transférés à la Vague,*

*La méthode d'ajustement de ces dépenses de Police Municipale vise à répercuter au réel, sur chaque commune, le différentiel de masse salariale minoré du GVT porté par la CAPV, les flux d'effectifs (départs/recrutements) intervenus dans le courant de l'année, les frais de mise à disposition du personnel de Police Municipale dans le cadre de manifestations communales ou communautaires ainsi que les charges d'équipement des postes de police en mobilier et en informatique.*

*Ces ajustements, ainsi évalués, ont fait l'objet d'un débat en Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges lors de sa séance du 20 juin 2016, dont les conclusions ont été approuvées par délibération du Conseil de Communauté le 28 juin 2016.*

*Le montant de l'Attribution de Compensation versé aux communes s'établit, en 2016, à hauteur de 16 720 663,77€, dont pour Soisy-sous-Montmorency, 1 512 723,25 €.*

*En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver ce montant de l'Attribution de Compensation 2016.*

#### DELIBERATION N°2016-09.29.01

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 portant dispositions relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU les dispositions prévues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 juin 2016 approuvant le rapport de la CLETC du 20 juin 2016 évaluant le reversement aux communes après ajustement des coûts liés au transfert des Polices Municipales et diverses régularisations,

CONSIDERANT que l'Attribution de Compensation versée, chaque année, aux communes membres, est recalculée lors de chaque nouveau transfert de charges ou lors d'éventuelles régularisations nécessitant la révision de son montant,

CONSIDERANT que le montant de l'Attribution de Compensation ainsi que ses modalités de versement sont fixés par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 15 septembre 2016,

SUR le rapport de Mme Lardaud,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »

ET cinq abstentions,

APPROUVE le rapport de la CLETC du 20 juin 2016 et l'Attribution de Compensation versée à la Commune de Soisy-sous-Montmorency, à hauteur de 1 512 723,25 €.

Question n°2 : ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 7 RUE CARNOT

Rapporteur : M. MARCUZZO

**EXPOSE DES MOTIFS**

*La Ville souhaite poursuivre sa politique de développement et de dynamisation du commerce local.*

*Depuis plusieurs années, la Commune s'est ainsi engagée pour développer et moderniser les équipements urbains et commerciaux dans le cadre de programmes de travaux.*

*Ces programmes concernent notamment la restructuration des rues commerçantes : l'avenue Voltaire, l'avenue du Général de Gaulle, la place Henri Sestre ainsi que la rue Carnot.*

*Afin de préserver le commerce de proximité, la Commune a, aujourd'hui, l'opportunité d'acquérir à l'amiable une propriété située 7 rue Carnot.*

*Cette parcelle, d'une superficie de 410 m<sup>2</sup>, est située en centre-ville. Sur ce terrain, un local commercial de 33 m<sup>2</sup> avec une serre attenante sont édifiés. En fond de parcelle, se trouve également une ancienne maison d'habitation qui a été transformée en dépendance du magasin et notamment en chambre froide, dans le cadre du bail commercial qui perdure.*

*M. le Maire propose donc d'acquérir cette parcelle bâtie cadastrée section AB n°144 au prix de 131 000 € net vendeur plus la commission d'agence s'élevant à 9 000 €.*

DELIBERATION N°2016-09.29.02

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Service des Domaines,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 septembre 2016,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 22 septembre 2016,

SUR le rapport de M. Marcuzzo,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'acquérir la parcelle bâtie cadastrée section AB n°144 au prix de 131 000 € net vendeur,
- de prendre en charge les frais d'agence s'élevant à 9 000 € et les frais de notaire,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Question n°3 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE –EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. DACHEZ

**EXPOSE DES MOTIFS**

*L'actualisation de crédits de dépenses d'investissement de 160 000 € pour des acquisitions immobilières est financée par des produits de cessions, ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous :*

			DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	21	2115 – Terrains batis	160 000,00	
	024	Produits de cessions		160 000,00
	TOTAL DE LA DM1		160 000,00	160 000,00

*Aussi, il vous est proposé de délibérer sur une Décision Modificative n°1 du Budget 2016 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.*

DELIBERATION N°2016-09.29.03

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2016, adopté le 17 décembre 2015,

VU le Budget Supplémentaire du 26 mai 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 septembre 2016,

SUR le rapport de M. Dachez,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix « pour »,

ET quatre abstentions,

DECIDE de voter la décision modificative n°1 de la Ville pour 2016 de la manière suivante :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Question n°4 : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE 33 M<sup>2</sup> AU DROIT DE LA PARCELLE AO 209, CHEMIN DES LAITIÈRES, ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AR 498 D'UNE SUPERFICIE DE 21 M<sup>2</sup>, RUE DES MOLLEONS – CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Rapporteur : M. VERNA

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Par arrêté en date du 7 juin 2016, une enquête publique a été prescrite pour le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle AR 498, Rue des Molléons et un talus au droit de la parcelle AO 209, Chemin des Laitières.*

*Cette procédure s'exécute à la demande des propriétaires respectifs.*

*Pour la parcelle AO 209 qui se situe à l'angle du Chemin des Laitières et de la Place Verte, les propriétaires demandent à la commune de leur céder la bande qui s'étend en contrebas, en talus de 33 m<sup>2</sup>. Les propriétaires souhaitent, en effet, créer un accès à leur résidence par le Chemin des Laitières.*



*Pour la partie de la parcelle AR 498 qui se situe Rue des Molléons, les propriétaires de la parcelle AR 352 en ont actuellement la jouissance. Ils ont souhaité en avoir la pleine propriété.*

*Cette enquête s'est déroulée du 27 juin au 11 juillet 2016.*

*Un avis au public, faisant connaître l'ouverture de l'enquête, a été publié dans un journal, sur le site de la Ville et affiché sur les panneaux municipaux.*

*Le commissaire enquêteur, dans ses conclusions, a émis un avis favorable au déclassement de ces parcelles.*

*Le Conseil Municipal est amené à autoriser ce déclassement en vue de leur cession.*

#### DELIBERATION N°2016-09.29.04

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande des propriétaires des parcelles AO 209 et AR 352 d'acquiescer les parcelles au droit de leur propriété,

CONSIDERANT la nécessité de déclasser ces parcelles pour qu'elles deviennent propriété privée de la commune avant cession,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 juin au 11 juillet 2016,

VU les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 septembre 2016

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 22 septembre 2016,

SUR le rapport de M. Verna,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE le déclassement du domaine public de 33 m<sup>2</sup> au droit de la parcelle AO 209, Chemin des Laitières et le déclassement d'une partie de la parcelle AR 498 d'une superficie de 21 m<sup>2</sup> Rue des Molléons.

---

#### Question n°5 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'ALLEE NUNGESSER, DE L'AVENUE DE NORMANDIE ET DE L'AVENUE VOLTAIRE – CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Rapporteur : M. LE ROUX

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

*Par arrêté en date du 13 avril 2016, une enquête publique a été prescrite pour le classement dans la voirie communale de l'allée Nungesser, de l'avenue de Normandie et de l'avenue Voltaire.*

*Cette enquête s'est déroulée du 2 mai au 17 mai 2016.*

*Un avis au public, faisant connaître l'ouverture de l'enquête, a été publié dans un journal, sur le site de la ville et affiché sur les panneaux municipaux.*

*Le commissaire enquêteur dans ses conclusions a émis un avis favorable au classement de ces voies dans la voirie communale.*

*Le Conseil Municipal est amené à autoriser ce classement.*

DELIBERATION N°2016-09.29.05

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande des copropriétaires du lotissement Nungesser demandant le classement de cette voie dans le domaine public communal,

CONSIDERANT qu'à l'issue des travaux de résidentialisation du quartier des Noël's, et selon les termes du permis de construire délivré en 2009, l'avenue de Normandie doit être rétrocédée à la Ville,

CONSIDERANT que l'avenue Voltaire est une voie de transit qui dessert des commerces de proximité, des installations et équipements publics,

CONSIDERANT que ces voies sont déjà ouvertes au public,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 mai au 17 mai 2016,

VU les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 septembre 2016

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 22 septembre 2016,

SUR le rapport de M. Le Roux,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE le classement dans la voirie communale de l'allée Nungesser, de l'avenue de Normandie et de l'avenue Voltaire,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes à intervenir.

---

Question n°6 : CESSION DE BIENS IMMOBILIERS DE LA COMMUNE, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE ET RUE MANGIAMELI (PROJET PRIVE DE REALISATION D'UNE RESIDENCE SERVICES)

Rapporteur : M. VIGNAUX

**EXPOSE DES MOTIFS**

*M. le Maire rappelle que la Ville a l'intention de céder des parcelles de terrain lui appartenant, avenue du Général de Gaulle et rue Mangiameli, pour la réalisation d'une résidence services pour longs séjours.*

*Il s'agit des parcelles suivantes :*

- AB n°470 pour 59a et 75ca acquise le 1<sup>er</sup> juillet 2009 au prix de 3 M€,
- et AB n°514 pour 9a et 86ca acquise le 9 juin 2009 au prix de 350 000 €,

*soit une superficie foncière globale à céder de 69a et 61ca, qui appartient au domaine privé communal.*

*Il convient aussi de rappeler que nous avons versé une indemnité de 1,250 M€ à la société Paris Ouest Immobilier en octobre 2013.*

*Ces parcelles sont classées au Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme en zone UPM avec un gabarit de constructibilité ; le projet de PLU comme arrêté par le Conseil Municipal ne modifie pas ces possibilités actuelles de constructibilité ; le projet est donc présenté sous réserve de l'approbation du futur PLU et de la délivrance d'un permis de construire.*

*Dès la rédaction du cahier des charges de cette opération en novembre 2015, après les visites de deux résidences services, nous avons pris en compte l'utilisation future des terrains devant être cédés et retenu une destination de résidence de grande qualité tant au point de vue architectural que dans les prestations de la résidence en elle-même.*

*Ces préconisations ont bien été prises en compte par les deux candidats dans leur réponse de mi-janvier 2016 et de fin mai 2016. Nous avons, en effet, alors demandé des améliorations sur le parti architectural. Nous avons aussi reçu les deux candidats en avril 2016 pour bien spécifier nos attentes. Nous nous sommes réunis le 27 juin 2016 pour auditionner les deux sociétés accompagnées de leur architecte ; un état comparatif des offres a été établi et la réunion du 12 juillet 2016 a permis d'en faire la synthèse.*

*Les deux projets sont de qualité et répondent à nos attentes sur l'ensemble des points évoqués dans le cahier des charges.*

*Cependant, d'une part, en matière de charge foncière, le groupement Les Essentielles/Demathieu et Bard propose un prix d'achat net vendeur de 6 430 000 € correspondant à notre estimation du bien communal ; d'autre part, le projet présenté est de grande qualité architecturale, avec des matériaux nobles et des services pour les résidents qui répondront aux exigences de la clientèle ; enfin, les loyers qui seront pratiqués sont ceux du marché pour les services.*

*M. le Maire donne ensuite lecture des détails du projet en se servant, pour cela, de la grille de critères établie à l'issue de l'audition du 27 juin et pour la réunion de synthèse du 12 juillet 2016.*

*Cette grille de critères, ainsi que les plans du projet et le descriptif de la résidence, comme présentés en mai 2016, ont été remis à chaque conseiller municipal avec le projet de délibération.*

*M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de céder les parcelles section AB n°470 et AB n°514 au prix net vendeur de 6 430 000 € à la société Demathieu et Bard Immobilier et sous les conditions décrites ci-dessus.*

#### PROCES-VERBAL DES DEBATS

M. Desrivières souhaiterait que le choix du projet et la vente du terrain soit dissociés. Il préférerait plutôt conserver, pour l'instant, une réserve foncière d'autant qu'il n'a pas donné son avis sur le projet. En cas de projet, il pense que quelques commerces en rez-de-chaussée seraient nécessaires.

M. le Maire rappelle que 2 réunions se sont tenues pour le choix de la résidence avec des études comparatives sur les 2 projets. Il existe pour ce type de réalisation un seuil critique d'environ 100 logements pour être viable ; c'est le cas par exemple des établissements du Boisquillon et de Dobler. Nous avons par ailleurs d'autres réserves foncières communales comme par exemple les 13 000 m<sup>2</sup> du Centre Civique avenue du Général de Gaulle.

#### Intervention de M. Morot-Sir

*Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aimerais simplement aborder le problème de la forme, laissant mes collègues de la minorité parler du fond. Vous utilisez dans le projet de délibération un « NOUS », c'est peut-être un « nous » de Majesté, je ne sais pas.*

*Exemple : « Nous avons en effet demandé des améliorations (...) Nous avons reçu les deux candidats (...) Nous nous sommes réunis le 27 juin 2016 ».*

*Je n'ai pas l'impression que le « NOUS » en question implique en tout cas la minorité du Conseil municipal. La seule réunion par laquelle notre groupe a été concerné est celle du 12 juillet 2016.*

*Cependant, je vous rappelle que lors du Conseil municipal de fin juin, vous nous aviez souhaité de bonnes vacances, en nous disant que nous nous retrouvions au mois de septembre. Les convocations à cette réunion du 12 juillet ont été mises dans les boîtes aux lettres des élus de la mairie, et c'est tout. Il me semble qu'habituellement les commissions sont convoquées par mail et par courrier postal au domicile des élus. La moindre des choses aurait été au minimum de les envoyer par mail. Surtout que nous étions en pleine période de vacances estivales. Tous les services de la mairie connaissent nos adresses mails et postales. Par ailleurs, je n'ai pas reçu la convocation pour la commission du 27 juin 2016 et elle n'était pas dans ma boîte de la mairie.*

M. le Maire rappelle que les convocations aux 2 commissions ont été adressées par lettre individuelle dans les boîtes aux lettres de la mairie ; seul, M. Desrivières indique ne pas avoir reçu la convocation à la 2<sup>ème</sup> réunion d'étude des projets.

### Intervention de Mme Berot

Monsieur le Maire,

*Sur la forme, je rejoins mon collègue Frank, nous avons l'habitude de recevoir par email toutes les convocations et même dans notre boîte à lettre postale personnelle. Nous avons donné nos adresses aux services de la mairie, et ils savent habituellement les utiliser.*

*Cet oubli est plus que regrettable sur un projet comme cela. C'est projet est énorme et ce manquement de vos services nous est préjudiciable. Le 27 juin mon collègue n'a reçu aucune convocation et le mois de juillet, aucune convocation envoyée à Monsieur Desrivières. Il y a quand même un problème.*

*Le 15 septembre, lors des commissions, vous ne nous avez présenté aucun document papier. Nous les découvrons au conseil municipal. Je vous ai déjà interpellé sur le fait que nous souhaiterions lors de la commission des finances avoir des documents papiers pour pouvoir parler sur du concret et pas simplement nous contenter de vous écouter et essayer d'enregistrer quelques chiffres ici ou là. C'est une demande que nous vous avons faite à plusieurs reprises.*

*Vous nous contraignez à devoir attendre de recevoir dans nos boîtes aux lettres, la pochette du conseil municipal livrée le samedi pour pouvoir réagir sur ce projet le jeudi suivant. Alors que nous n'avons eu connaissance ni du cahier des charges, ni de la qualité de la deuxième candidature, ni de leurs propositions d'achat des terrains. Vous nous dites qu'il y a deux projets retenus et que nous aurions du assister à deux réunions. J'apprends via la presse, dans Le parisien, que vous en parlez depuis des mois de ce projet. Je n'en ai pas eu vent.*

*En 2013, vous n'aviez pourtant pas de projet défini pour ces terrains. Je vous questionnais déjà en vous disant que vous préemptez sans projet précis. Vous m'aviez dit à l'époque n'avoir pas d'argent pour y réfléchir et commissionner un cabinet. Nous découvrons ainsi en détail et pour la première fois un projet qui existe selon vous depuis longtemps...Quelle surprise pour nous!*

### Intervention de M. Hocini

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

*Permettez-moi d'intervenir, c'est quand même un gros projet Monsieur le Maire. Vous nous avez fait voter ici un budget très conséquent sur le futur Espace Culturel, 15 millions d'euros HT. Vous ne pouvez pas parler de ce projet, sans parler de pôle de centralité. Tout va bouger, tout va muter, tout va se recomposer Monsieur le Maire...*

*Vous, vous avez décidé d'opter pour un choix délibéré, c'est le votre, mais assumez-le Monsieur le Maire. Je vois ici marqué dans la plaquette, par exemple : « un positionnement Bourgeois et standing, conforme aux attentes des élus ».*

*J'espère que ce n'est pas ça l'attente des élus !?*

*Au niveau du public, vous avez le droit de choisir ce que vous voulez mais quand vous faites un choix en direction d'un public communautaire, ici une petite partie des personnes âgées, vous devez, vous qui êtes aussi Président de l'agglomération de Plaine Vallée et en même temps Vice-président du Conseil départemental, avoir une vision intra et extra urbaine cohérente afin de saisir les attentes en vous basant sur un diagnostic pour une géographie de décision. Si je vous disais pour illustrer mon propos et ne voyez pas là une proposition de ma part, qu'à Soisy il n'y a pas de lycée, vous ne pouvez pas me contredire Monsieur le Maire ? Donc à un moment donné il y a des constats et un diagnostic à avoir.*

*Ici en centre-ville notamment en bordure d'un grand axe de la ville, au regard de la population et de la démographie, on aurait pu faire un autre choix d'équilibre social permettant de rééquilibrer une situation inégale de composition sociodémographique. Aussi, avec un budget très important que l'on va investir sur l'Espace Culturel, vous auriez pu faire des choix forts. Vous ne pouvez pas contredire qu'ici en l'occurrence ce qui nous sépare réellement, c'est bien une conception d'une politique, assumée ou pas.*

*Là, il y a un gros projet derrière, ce n'est pas simplement une cession de terrains.*

*Je ne suis pas là pour être un technicien, je suis ici pour avoir un fond politique et en même temps une vision politique pour Soisy. Quand on dit que ce sont des projets qui vont nous mener quelque part, où cela nous mène dans 10 ans, 20 ans ? Vous nous donnez à chaque fois une vision segmentée, que des « petits bouts ». Nous, on voudrait avoir une vision globale de ce que vous aménagez à Soisy.*

Heureusement, quelque part, qu'au niveau de l'aménagement du territoire, c'est aussi la Région qui s'en occupe. Parce que sinon, nous aurions beaucoup trop de segmentations et on se demanderait vraiment où est-ce que l'on va ! Je vois que vous ne semblez pas d'accord, mais bien sûr que si Monsieur le Maire.

Car si nous parlons de pôles de centralité nous pouvons l'illustrer au niveau des gares. La gare du Champ de Courses est devenue un simple lieu de transit pour naviguer des gares d'Enghien-les-Bains à Ermont-Eaubonne. Donc il y a bien des pôles de centralité à un moment donné et il faut que les projets qui se décident en commission et en Conseil municipal y tiennent compte. Vous n'allez pas avoir votre voix comme ça, en disant que « c'est juste une cession de terrains et voilà ». C'est un choix politique délibéré, assumez-le.

Dans le détail, si vous faite le choix délibéré d'orienter votre projet vers une « résidence services », vous qui espérez devenir un jour député, vous savez qu'il existe un rapport de 2015 sollicité par une commission parlementaire ? Que dit ce rapport sur les « résidences services » justement ? Et bien, il relève que des dérives ont été menées ! Nous aurions pu au moins partager ici au Conseil municipal ce rapport.

Mais que dit concrètement votre plaquette de présentation du « projet » de résidence services concernant les rues voisines : « Quid du parking ! C'est une estimation, Quid des partenariats ! On dit juste « envisagé », mais ça n'a pas à être envisagé ! ? Donnez-nous des éléments factuels qui nous permettraient de nous positionner clairement. Mais là ce n'est pas le cas avec les documents que vous nous avez communiqué.

Quid encore des possibilités d'embauches ! Il n'y a aucun élément. On a l'impression que l'on a un VRP avec une plaquette de gestion de services et de prestation en direction des résidents accueillis. Franchement, votre vision est complètement « intra » sur ce terrain, vous faites totalement abstraction de ce qui l'entoure.

Alors, effectivement, quand on regarde votre plaquette, ce n'est que fabuleux, « je m'y voyais déjà ! » C'est bien beau... Mais en réalité, c'est beaucoup trop en intra et dans le même temps un Espace Culturel que nous souhaiterions voir rayonner. Encore, dans votre plaquette de « résidence services », il y a toujours des choses en intra avec pour exemple des publics qui pourront « en inviter certains à venir dedans et s'ils en ont envie », etc.

Concrètement, ce n'est pas un projet car il n'y a pas de vision globale qui se base sur un diagnostic partagé et il serait souhaitable de communiquer en direction des habitants.

#### Intervention de Mme Berot

En observant les hommes politiques que j'ai la chance de côtoyer au quotidien, on peut les classer aisément dans deux groupes. Il y a les gestionnaires, qui gèrent bien leur ville et répondent aux problèmes du quotidien (entretien des voies...) et puis il y a ceux qui ont une vision claire de leur ville dans les 20, 30, 40 ans, des bâtisseurs avec une vraie ambition. Le problème c'est que je ne sais pas où vous situer.

Avec ce projet là, vous proposez de bâtir à l'entrée de ville une résidence de services. L'entrée de ville est pourtant un lieu stratégique, un lieu où il y a un flux important. L'emplacement est particulièrement passant. On aurait pu favoriser les commerces, pour ainsi redynamiser notre centre-ville à l'image de Saint Gratien ou des villes comme Enghien ou Eaubonne. Prenez l'exemple le plus parlant de Saint Gratien, Madame Eustache-Brinio et son équipe ont su redonner une vie à leur centre ville, le rendre dynamique.

Avec les terrains de l'ancienne poste, de l'ancienne piscine, nous avons 21 000 m<sup>2</sup>. Il y aurait tout de même un projet ambitieux à élaborer et mûrir ensemble. Vous fermez toute réflexion commune sur une telle ambition.

J'ai lancé une pétition pour avertir la population. Je ne pensais pas qu'elle aurait le succès qu'elle connaît. 24h à peine après son lancement, nous avons récolté plus de 200 signatures. C'est une pétition qui appelle à ce qu'il y ait une vraie concertation publique sur cette parcelle. Et je pense aussi que vis à vis de la population, c'est bien qu'on puisse à un moment s'arrêter, mettre cette délibération de côté prendre le temps de réfléchir ensemble à un projet qui puisse correspondre et profiter à toute la population Soiséenne et pas seulement à 0,05 % des Soiséens.

J'ai relu votre programme municipal de 2014. Vous évoquiez votre politique envers nos aînés, en voulant privilégier l'aide au maintien à domicile, etc. Pourquoi renoncer à cette belle ambition en vous limitant à la simple création d'une résidence de service qui malheureusement ne servira pas un grand nombre de nos aînés soiséens et encore moins à nos aînées les plus modestes ?

Concernant la brochure que vous nous avez transmise. Beaucoup de choses m'ont choquée, il est évoqué une « résidence bourgeoise voulue par les élus ». Quels élus ?  
On parle d'une organisation de cours de gymnastique douce et de yoga. Ces personnes ne seront donc pas tournées vers les associations soiséennes ? Quel dommage pour nos associations !  
On parle d'un espace de beauté. Vous avez dans la rue des salons de coiffure. Donc cette population n'ira pas dans nos salons de coiffure en centre ville. Quel dommage pour les commerçants !

On parle également de la présence d'un centre de kinésithérapie, balnéothérapie. Est-ce utile.

Les Soiséens ont surtout besoin, en centre-ville, de voir la construction d'un centre médical.

Regardez l'état du centre médical que nous avons en centre ville : les médecins se plaignent parce qu'il n'est pas aux normes et ne peut accueillir des personnes handicapées. Ils vous ont sollicité pour trouver un lieu qui puisse être pluridisciplinaire : offrir des soins mais aussi dans lequel ils auraient voulu organiser également des conférences. Un lieu ouvert à toute la population. Donc pourquoi finalement balayer de la main une possibilité d'avoir ce centre médical ?

Vous avez eu également ces derniers jours une demande très pressante, M Poey, votre directeur général des services, est au courant. Un collectif de parents dont les enfants sont autistes m'a interpellé car ces enfants n'ont plus d'école, à savoir un lieu pour se réunir depuis le 23 septembre. Cela concerne 5 enfants qui étaient scolarisés dans cette école. Les mamans me disent que plus de 15 enfants sont sur liste d'attente. Avoir sur cette parcelle un local à disposition pour ouvrir une vraie école pour les enfants handicapés soiséens aurait été un beau projet à réfléchir ensemble. Cela aurait également pu répondre à une demande des Soiséens d'avoir au moins un local qui donne sur la rue principale, un local pour que ces enfants puissent comme les autres aller à l'école. Pour l'instant, ils sont répartis chez parents. Le professeur court chez les uns et les autres. Cette situation n'est pas tenable.

Vous voyez qu'il y a quand même des demandes à Soisy et je pense qu'il ne faudrait pas les négliger. Il faudrait prendre le temps de s'arrêter et pas simplement se contenter de se tourner vers les sirènes des promoteurs.

#### Intervention de M. Delcombre

Personnellement, je n'ai pas de doutes sur le fait que vous avez une vision de la commune à 20 ans, même si je ne la partage pas sur plusieurs points. Par ailleurs, et sans faire aucun procès d'intention, je ne fais pas partie de ceux qui ont eu la chance d'examiner ce projet en commission ces derniers mois, je l'ai découvert il y a quinze jours en commission des finances, sans qu'aucun document ne soit fourni comme il vient d'être rappelé.

J'ai été sensible à un certain nombre d'arguments que vous avez évoqué en commission, comme par exemple qu'il ne suffit pas de prévoir des locaux commerciaux en rez-de-chaussée pour que des commerçants aient envie de s'y installer et pour qu'ils trouvent des clients.

Mais là, en examinant les documents à caractère publicitaire fournis par le promoteur, je suis inquiet : à un endroit il est indiqué que les couloirs ont une largeur de 2 mètres, mais à un autre endroit qu'ils ont une largeur de 1,50 mètre. Cela peut paraître être un détail, mais cela fait douter du sérieux des promoteurs de ce projet. Je me demande par ailleurs si la salle de cinéma qui est mentionnée sera ouverte au public, de même que la brasserie, ce qui serait une bonne chose pour développer les relations intergénérationnelles en m'inquiétant toutefois de la concurrence que cela pourrait faire au café prévu à la place de la miroiterie.

Surtout, je trouve que le projet de bâtiment proposé est esthétiquement moche, et ne s'accorde pas du tout avec ce qui existe déjà avenue du Général-de-Gaulle et de ce qui y est prévu en face, que j'imagine dans la continuité des immeubles de la rue des Ecoles.

Pour toutes ces raisons, et sans remettre en cause le principe du projet même si je remarque que de part l'âge et le niveau social visés il est plutôt de nature à renforcer votre électorat, je fais un amendement demandant à ce que cette délibération soit reportée au prochain conseil municipal, afin que nous puissions examiner un peu plus soigneusement ce projet.

M. le Maire précise : « J'ai été informé hier, par un journaliste, de la mise en ligne par les élus de « Soisy pour tous » d'une pétition visant à s'opposer au point 6 de notre ordre du jour, la vente des terrains « Filloux » pour la réalisation d'un projet de réalisation d'une résidence sénior.

1/ Il est reproché, au premier chef, un manque de concertation.

Un peu d'histoire quand même.

Depuis 1999 et la révision du POS, il est prévu à cet emplacement la construction d'un immeuble d'habitation.

*Il y a quelques années, un promoteur avait acquis cette parcelle, et un permis de construire avait été déposé. En raison de la crise financière de 2008, et parce que nous nous sommes opposés à ce que le projet initial ne se transforme en projet qui condamnerait le centre-ville, nous nous sommes battus pour la maîtrise foncière de ce terrain afin de choisir un projet qui s'inscrirait dans la vision de Soisy qui est la nôtre.*

*Car que vous l'acceptiez ou non, Mesdames et Messieurs les membres de l'opposition, les Soiséennes et les Soiséens ont confié en 2014 à la liste « Soisy Avenir » les responsabilités de la gestion de la commune.*

*Qui dit responsabilités, dit choix politiques, et la décision de vendre ce terrain pour la construction d'une résidence Senior en est un, très fort ! Mais j'y reviendrai.*

*Dois-je vous rappeler également que ce projet a été présenté, par deux fois, les 27 juin et 12 juillet dernier, à une commission « ad hoc », commission à laquelle étaient conviés les membres du bureau municipal, de la Commission Urbanisme et Travaux, et de la Commission Environnement, Développement Durable et Accessibilité.*

*M. Morot-Sir a été convié, en tant que membre de la Commission Urbanisme et Travaux, à ces 2 commissions.*

*Quand on veut donner des leçons de démocratie en parlant de consultation ou de concertation, il faudrait peut-être commencer par se les appliquer à soi-même, en s'impliquant dans la vie municipale pour laquelle les Soiséennes et les Soiséens vous ont vous aussi élus !*

*S'agissant de la consultation de la population, qui est, vous le savez tous ici, une pratique de longue date de la municipalité, elle aurait dû se faire non pas sur l'opportunité d'un tel projet, c'est là le choix politique dont je parlais, mais sur les projets présentés s'ils étaient différents.*

*Or, en l'espèce, sur 4 dossiers retirés, 2 entreprises ont répondu, avec des projets similaires.*

*La Commission « ad hoc » s'est exprimée, et c'est ce choix qui est soumis ce soir au Conseil municipal.*

*Naturellement, avant que le permis de construire ne soit délivré, le projet sera présenté aux Soiséennes et aux Soiséens.*

*2 / 2<sup>ème</sup> point, tout en nous reprochant ensuite que ce projet de résidence d'habitation pour séniors ne figurait pas dans le programme de la liste Soisy Avenir, vous indiquez que nous avons pour programme le fait de « développer les actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées à Soisy ».*

*Votre raisonnement est quelque peu contradictoire....*

*En effet, le fait de construire une résidence d'habitation - où certes il y a des services – destinées à permettre aux personnes âgées de vivre en toute autonomie, en plein centre-ville, avec leurs repères et dans leurs meubles, n'est-il pas selon vous une action en faveur du maintien à domicile des personnes âgées selon vous ?*

*3/ En 3<sup>ème</sup> lieu, nous sommes aussi persuadés que cette résidence viendra compléter l'offre proposée par les 2 établissements implantés à Soisy ; ce projet confirmera un peu plus la « vraie politique » en faveur des Séniors que nous menons et qui nous a valu, si besoin est encore de le rappeler, de nous voir décerner le label « bien vieillir ».*

*4/ Enfin, 4<sup>ème</sup> point de votre pétition, nous en arrivons au manque d'attractivité du centre-ville que vous déplorez, avec le besoin de « prendre le temps de réfléchir à utiliser les 21 000 m<sup>2</sup> qui appartiennent à la ville ».*

*Pour la partie que nous avons déjà pu traiter, et c'est la réalité, c'est plutôt le contraire ; la revitalisation du Centre Ancien est aujourd'hui considérée comme une référence, même par les élus d'Enghien, de Saint Gratien et d'Eaubonne. Ils sont venus à plusieurs reprises voir la politique que nous menions en matière de maintien du commerce de proximité, afin de l'appliquer dans leurs communes.*

*Pour ce qui concerne les 1,3 hectares de ce que nous appelons le Centre Civique, chacun sait depuis la fin des années 90 que la partie Ouest de l'avenue du général de Gaulle (Ancienne Poste, CPAM, ancienne piscine...) accueillera des immeubles dans l'esprit de celui des 12/14 avenue du général de Gaulle avec des commerces en pied. Cela permettra d'avoir ce que l'on appelle du commerce bi-rive.*

*Ce projet est en attente, puisque soumis à une opération tiroir. Plus de la moitié du potentiel foncier ne sera libéré que lorsque l'utilisation du nouvel espace culturel sera effective. Bien évidemment, notre projet d'intention formalisé sera proposé aux remarques des Soiséennes et des Soiséens.*

*C'est bien ce qui est prévu, à partir de l'automne 2017.*

*Le texte de cette pétition est surprenant ; on peut, en effet y voir un plagiat puisqu'il approuve notre vision à long terme du centre-ville de Soisy et la politique que nous menons pour parvenir :*

*- à une offre commerciale dynamique ;*

- à une offre de services médicaux (cabinet médical, professionnels de santé) de qualité ;

- à un stationnement adapté ;

Enfin, plus généralement, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs de l'opposition, que si, aujourd'hui, la Ville, par sa majorité municipale, peut maîtriser ce projet de résidence seniors, c'est bien parce qu'elle s'est battue – contre votre avis – pour devenir propriétaire du terrain.

Le 19 septembre 2013, vous avez voté contre l'acquisition, préférant laisser ce terrain aux optimisations d'un promoteur. Et il n'était pas alors nécessaire d'être devin pour voir se profiler une perspective de réalisation de plus de 100 logements sociaux avec les déficits de places de parkings que l'on connaît bien.

M. le Maire rappelle aussi, comme dit précédemment, que sur les 5 dossiers retirés, 3 n'ont pas donné suite car notre cahier des charges était très précis, rigoureux pour un projet de qualité. Les 2 projets présentés sont de bonne qualité mais l'un offre une meilleure charge foncière. Le projet n'est pas achevé avec le promoteur retenu puisque nous connaissons encore le dépôt d'un permis de construire en bonne et due forme. Nous assumons le choix de cette résidence services car elle complète les offres des 2 résidences existantes ; il s'agit d'un programme de maintien de personnes âgées sur la Ville comme certains habitants me l'ont demandé, avec un établissement tourné vers l'extérieur en plus des activités qui lui sont propres.

Dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols et maintenant du Plan Local d'Urbanisme, nous avons acquis, au fil des années, le foncier du centre civique pour réaliser avenue du Général de Gaulle des immeubles avec des activités en rez-de-chaussée ; il faudra, d'ailleurs, reloger la PMI de la rue des écoles et le cabinet médical.

M. le Maire rappelle la vision à long terme du POS, déjà défini dès 1999, qui reste d'actualité ; une opération tiroir est toujours prévue avec l'Espace Culturel, le foncier de la résidence services et celui du Centre Civique. Nous avons maîtrisé, au fil des années, le foncier de la Ville et nous assumons nos choix de cette vision d'ensemble dans le cadre du POS et du PLU.

Lorsque nous aurons avancé dans ce projet, nous l'exposerons à la population comme nous l'avons toujours fait pour les projets d'importance.

Mme Bérot souhaite avoir connaissance du cahier des charges de l'opération car elle apprend, ce soir, que cette cession aboutirait à la construction d'une résidence services. Pour elle, il n'y a pas eu de concertation avec la minorité et la population.

M. le Maire rappelle qu'un cahier des charges a été transmis à des sociétés pour une résidence services, comme nous l'avons fait, à l'époque, pour les immeubles rue des Ecoles ou encore pour l'immeuble qui abrite la poste avenue du Général de Gaulle ; nous assumons effectivement ce choix.

M. Le Roux rappelle que l'urbanisation de ce secteur est prévu au POS valant PLU depuis son origine ; lors des études d'élaboration du PLU, ce sujet a été aussi abordé.

Mme Bérot conteste, en expliquant qu'elle a découvert ce projet il y a seulement quelques jours.

Mme Baas pense que ce projet reste flou notamment quand M. le Maire indique qu'il a eu connaissance de demandes pour cette résidence services.

M. Desrivères souhaite une future discussion sur ce projet et demande le cahier des charges de ce projet.

M. le Maire précise que le cahier des charges fait partie du dossier. Il tient à faire la distinction entre, d'un côté, les projets communaux comme celui de l'Espace Culturel et, d'un autre côté, comme dans le cas présent, un projet sur un terrain privé de la Ville et non réalisé par la Ville. La communication, comme la procédure de décision, ne sont pas les mêmes dans les deux cas.

M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'amendement de report présenté par M. Delcambre. Cet amendement obtient 5 voix pour et 28 contre ; l'amendement est donc rejeté.



DELIBERATION N°2016-09.29.06

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le projet présenté par la société Les Essentielles,

CONSIDERANT l'offre de la société Demathieu et Bard Immobilier d'achat du foncier communal avec la description du projet pressenti,

VU l'avis des Domaines,

VU l'avis de la Commission des Finances,

VU l'avis de la Commission Urbanisme et Travaux,

VU l'avis de la Commission de l'Environnement, Développement Durable et Accessibilité,

SUR le rapport de M. Vignaux,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-sept voix « pour »,

CONTRE cinq,

ET une abstention,

DECIDE :

- de céder à la société Demathieu et Bard Immobilier les parcelles de terrain section AB n°470 et 514, d'une superficie totale de 69a et 61ca, situées avenue du Général de Gaulle et rue Mangiaméli, au prix de 6 430 000 € net vendeur, portant sur le projet présenté par la société Les Essentielles,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié de cession du bien immobilier.

---

Question n°7: SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE DE FRANCE (SEDIF) – ADHESION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX GRAND PARIS SEINE OUEST, PARIS EST MARNE & BOIS ET VALLEE SUD-GRAND PARIS

Rapporteur : M. LE MAIRE

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Lors de sa séance du 16 juin 2016, le Comité syndical du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) a accepté l'adhésion des établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Paris Est Marne & Bois et Vallée Sud-Grand Paris, pour l'exercice de la compétence eau potable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

*Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération doit faire l'objet d'une consultation des conseils municipaux des communes adhérentes.*

*En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion des établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Paris Est Marne & Bois et Vallée Sud-Grand Paris, au SEDIF.*

DELIBERATION N°2016-09.29.07

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 concernant le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-18 et L.5211-61,

VU l'article 59 de la Loi NOTRe qui prévoit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les Etablissements Publics Territoriaux (EPT), compétents en eau potable, seront retirés de plein droit des syndicats concernés, tels que le SEDIF,

CONSIDERANT que les EPT doivent désormais choisir formellement leur mode de gestion avant fin 2017, en décidant d'adhérer totalement ou partiellement au SEDIF,

VU la délibération du 3 mai 2016 du Conseil de territoire de Paris Est Marne & Bois demandant son adhésion au SEDIF,

VU la délibération du 28 juin 2016 du Conseil de territoire de Vallée Sud-Grand Paris demandant son adhésion au SEDIF,

VU la délibération du 29 juin 2016 du Conseil de territoire de Grand Paris Seine Ouest demandant son adhésion au SEDIF,

VU la délibération n°2016-23 du Comité du SEDIF en date du 16 juin 2016 approuvant ces demandes d'adhésion,

VU la lettre du SEDIF en date du 29 août 2016, sollicitant l'avis des Conseils Municipaux des communes membres sur ces demandes d'adhésion,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion au SEDIF des établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Paris Est Marne & Bois et Vallée Sud-Grand Paris, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

---

Question n°8 : POLITIQUE DE LA VILLE – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION 2016 DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL POUR LA VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Rapporteur : MME OZIEL

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Depuis le 29 juin 2015, la ville de Soisy-sous-Montmorency est signataire avec l'Etat d'un nouveau contrat de ville intercommunal pour la période 2015/2020, avec une intervention prioritaire dans le quartier du Noyer-Crapaud ; le quartier des Noël's est dorénavant intégré au titre de quartier de veille.*

*Dans le cadre de cette contractualisation, l'enveloppe globale allouée par l'Etat à la Ville de Soisy-sous-Montmorency s'élève à 34 890 € au titre des crédits Politique de la Ville.*

*Pour l'année 2016, la programmation, qui a été validée par les services préfectoraux, comporte 15 actions essentiellement portées par les services municipaux.*

*Le budget global, dont le détail figure en tableau annexe, s'élève à 396 600 € pour un financement de l'Etat de 71 690 €, ventilé comme suit :*

✓ 34 890 € au titre des crédits Politique de la Ville (dont 5 000 € au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) pour les 10 actions suivantes :

- Actions sports,
- Stage "réussir son brevet : Rev'exam 2016 »,
- Actions pédagogiques dans le cadre du festival "la musique fait son cinéma" 9<sup>ème</sup> édition,
- Accès aux pratiques cinématographiques (samedis cinéma),
- Espace Public Numérique (EPN),
- Appui et conseils – permanence d'un écrivain public,
- Etre parents,
- Animation familiale par l'accès aux loisirs - rendre les familles actrices de leurs loisirs avec le soutien du comité d'usagers,

- Accès au sport,

- Accompagnement à la scolarité (CLAS),

✓ 17 000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour les 2 actions suivantes :

- Action de prévention de la délinquance en partenariat avec l'association ADPJ,

- Postes TIG au sein des services municipaux,

✓ 2 800 € au titre de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) pour l'action « Contre'addictions »,

✓ 15 000 € au titre du Budget opérationnel de programme (BOP 104) pour les Ateliers sociolinguistiques (ASL) mis en place au sein du centre social les Campanules,

✓ 2 000 € au titre du dispositif Ville-Vie-Vacances pour un séjour en direction des jeunes 15/16 ans du centre social les Campanules.

*La participation de la ville au titre de cette programmation 2016 s'élèverait quant à elle à 288 115 € (soit 73 %) en tenant compte des autres financements (CAF, usagers,...).*

*Le Conseil Municipal est invité à approuver cette programmation 2016 du Contrat de Ville intercommunal, pour la Ville de Soisy-sous-Montmorency.*

#### DELIBERATION N°2016-09.29.08

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014,

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2015 relative à l'adoption du Contrat de Ville intercommunal pour la période 2015/2020,

VU l'avis de la Commission Action Sociale et Emploi du 12 septembre 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 septembre 2016,

SUR le rapport de Mme Oziel,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE cette session de programmation 2016 au titre du Contrat de Ville intercommunal pour la période 2015/2020,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des actions programmées sont inscrits au budget de l'exercice 2016,

AUTORISE M. le Maire à signer les différentes notifications d'attribution relatives au versement des financements sollicités pour les actions de l'année 2016.

\_\_\_\_\_

Question n°9 : CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT  
DE LA VALLEE DE MONTMORENCY – APPROBATION DE L'AVENANT DE TRANSFERT  
ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : M. PELERIN

**EXPOSE DES MOTIFS**

*La commune de Soisy-sous-Montmorency est signataire depuis 2003 (modifiée par avenant en 2006), d'une convention relative au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de la Vallée de Montmorency avec le Ministère de la Justice et la communauté d'agglomération Val et Forêt.*

*Au niveau financier, cette convention précise que les charges réelles de fonctionnement de la MJD (charges salariales, immobilières et d'entretien afférentes à l'usage des locaux) sont assurées par l'agglomération Val et Forêt et par les communes non membres de l'EPCI (à savoir Soisy-sous-Montmorency) au prorata de leur nombre d'habitants.*

*Suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt (CAVF) et de la Communauté d'Agglomération Le Parisis (CALP), la Communauté d'Agglomération Val Parisis a repris à son compte, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'intégralité des contrats signés précédemment par les deux communautés d'agglomération.*

*Ainsi, la Communauté d'Agglomération Val Parisis, conformément à sa compétence en matière de «développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance», est substituée de plein droit à la communauté d'agglomération Val et Forêt dans le cadre de la convention relative au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit de la Vallée de Montmorency.*

*A ce titre, la Communauté d'Agglomération Val Parisis nous a transmis un avenant de transfert qui précise que l'agglomération poursuivra l'exécution de la convention dans les conditions initialement fixées entre Val et Forêt et ses contractants (dont la commune de Soisy-sous-Montmorency) et assumera l'ensemble des droits et obligations contractés par Val et Forêt.*

*M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet d'avenant de transfert et de l'autoriser à signer ledit avenant.*

DELIBERATION N°2016-09.29.09

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 17 décembre 1999 approuvant le projet de création d'une Maison de Justice et du Droit intercommunale à Ermont et décidant de la participation financière de la commune de Soisy-sous-Montmorency aux frais de fonctionnement de cette structure,

VU le décret du 29 octobre 2001 relatif aux règles précises de constitution et de fonctionnement des Maisons de Justice et du Droit,

VU la délibération en date du 26 septembre 2003 portant approbation de la convention relative au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit de la Vallée de Montmorency,

VU la délibération en date du 6 octobre 2005 approuvant l'avenant n°1 de la convention relative au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit de la Vallée de Montmorency,

VU l'arrêté n° A 15-607-SRCT du Préfet du Val d'Oise en date du 14 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt (CAVF) et de la Communauté d'Agglomération Le Parisis (CALP), nouvellement dénommée Communauté d'Agglomération « VAL PARISIS » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

CONSIDERANT que l'intégralité des contrats signés précédemment par les deux communautés d'agglomération fusionnées sont transférés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la Communauté d'Agglomération Val Parisis et que des avenants doivent être pris à cette fin,

VU l'avis de la Commission Action Sociale et Emploi du 12 septembre 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 septembre 2016,

SUR le rapport de M. Pèlerin,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant de transfert de la convention relative au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit de la Vallée de Montmorency,

AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant.

---

**Question n°10 : TRAVAUX DE SECURISATION DE LA RESIDENCE LES JARDINS DE SOISY –  
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE**

**Rapporteur** : M. PILLET

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Dans le cadre du développement urbain, la Ville de Soisy-sous-Montmorency s'attache à promouvoir un traitement global, cohérent et équilibré en intégrant ainsi les problématiques des copropriétés ; elle vise aussi à préserver la mixité de l'habitat et à améliorer la sécurité des biens et des personnes.*

*Afin de limiter les actes d'incivilités qui peuvent s'ensuivre, les copropriétaires de la Résidence Les Jardins de Soisy, réunis en Assemblée Générale, ont décidé de procéder à des travaux de sécurisation de leur résidence par la fermeture du passage piétons au 2 rue Blanche avec l'installation d'un portillon équipé d'un digicode.*

*Le coût de l'opération est estimé à 4 395 € hors taxes.*

*Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2010 relative aux modalités d'attribution de la participation de la commune aux travaux de sécurisation pour les copropriétés comprenant entre 1 et 99 logements, la participation de la commune s'élèverait à 25 % du montant hors taxes, soit 1 098 €.*

*Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce dossier.*

**DELIBERATION N°2016-09.29.10**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2010 relative aux modalités d'attribution de la participation financière de la commune dans le cadre de travaux de résidentialisation des copropriétés,

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 septembre 2016,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 22 septembre 2016,

SUR le rapport de M. Pillet,

PAR vingt-sept voix « pour »,

CONTRE cinq,

Mme Bitterli ne prenant pas part au vote,

DECIDE d'attribuer 1 098 € au Syndic de la Copropriété « Résidence Les Jardins de Soisy », correspondant à la participation communale aux travaux de sécurisation de cette copropriété,

DIT que cette participation sera versée après réalisation des travaux, sur présentation d'un état détaillé des dépenses réalisées et des pièces justificatives.

---

**Question n°11 : DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF POUR LES ELEVES EXCLUS –  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SOISY-SOUS-  
MONTMORENCY ET LES COLLEGES DESCARTES ET SCHWEITZER**

**Rapporteur** : MME OZIEL

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Par délibération en date du 5 février 2015, la Ville de Soisy-sous-Montmorency a approuvé la signature d'une convention cadre avec les collèges Descartes et Schweitzer pour la mise en place d'un accueil et d'un accompagnement éducatif en direction des collégiens exclus.*

*Les conventions ont été signées par chacune des parties prenantes le 17 juillet 2015 et sont arrivées à échéance depuis le 5 juillet 2016.*

*Compte tenu que cette première année de contractualisation a démontré l'intérêt de proposer, en lieu et place d'une exclusion, une prise en charge éducative afin d'éviter que les jeunes exclus ne se livrent « à des actes d'incivilités et de délinquance » ; il est proposé de renouveler lesdites conventions pour l'année scolaire 2016/2017 selon les modalités initialement fixées en ce qui concerne :*

*✓ le cadre des sanctions disciplinaires, à savoir, une exclusion dite « externe » de 3 jours ouvrés ou plus et une mesure conservatoire, telle que définie par le règlement intérieur de l'établissement scolaire dont ressort l'élève.*

*✓ l'entrée dans le dispositif, les engagements de chacune des parties présentes, les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif ainsi que les partenaires associés.*

*Pour mémoire, en 2015, le dispositif a accueilli 4 collégiens âgés de 14 à 16 ans et scolarisés sur les 2 collèges de la Ville, pour 21 jours au total ; 2 d'entre eux ont été pris en charge par le Centre social municipal Les Noëlés et 2 autres par le Centre social municipal Les Campanules.*

*Le Conseil Municipal est invité à approuver le renouvellement de la convention cadre intervenant entre la commune et chacun des collèges, Descartes et Schweitzer, pour l'année scolaire 2016/2017 et à autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions.*

**DELIBERATION N°2016-09.29.11**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les conventions cadre signées le 17 juillet 2015 entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et chacun des collèges, Descartes et Schweitzer, relatives à la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement éducatif en direction des élèves exclus,

VU l'avis de la Commission Action Sociale et Emploi du 12 septembre 2016,

SUR le rapport de Mme Oziel,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention-cadre intervenant entre la commune de Soisy-sous-Montmorency et chacun des collèges Schweitzer et Descartes pour la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement éducatif en direction des élèves exclus,

AUTORISE M. le Maire à signer lesdites conventions.

Point n°12 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.)

N°	DATE	OBJET
2016-114	14/06/2016	Validation du devis de M. Olivier Ta (95600 Eaubonne) pour le prêt de planches originales et une conférence autour de la bande dessinée intitulée « Le Chinaman », dans le cadre de l'exposition « Le Western selon Chinaman », du samedi 19 novembre au dimanche 4 décembre 2016, à l'Orangerie du Val Ombreux (Soisy-sous-Montmorency). Coût : 2 200 € TTC.
2016-115	15/06/2016	Convention d'occupation, à titre précaire et onéreux, avec le Département du Val d'Oise, pour la mise à disposition de parcelles cadastrées non bâties section AN n°230, 232 et 233, situées rue des Fanaudes, pour la réalisation de jardins familiaux au profit de la commune de Soisy-sous-Montmorency. Coût annuel de la redevance : 500 €.
2016-116	22/06/2016	Contrat avec la société Transdev-Les Cars Rose (95680 Montlignon) pour la mise à disposition d'un chauffeur de car afin d'assurer les rotations et répondre aux besoins des centres de loisirs, pour le mois de juillet 2016 (forfait de 9 heures par jour, sur une base de 12 jours, charges et assurances incluses). Coût : 3 300 € HT.
2016-117	23/06/2016	Marché public pour l'organisation, en 2017, de séjours en direction des jeunes de la Ville de Soisy-sous-Montmorency, par le Service Animation Jeunesse. Lot n°1 : Association Savoyarde des classes de découvertes (73000 Chambéry) séjour ski, au Centre Montagne l'Armera à Valmeinier (Savoie), du 5 au 11 février 2017, pour 61 participants (52 jeunes, 9 adultes dont 4 gratuits hébergement) Montant par participant (hors cours ESF) : 449 € pour les moins de 13 ans ; 485 € pour les plus de 13 ans. Lot n°2 : Océane voyages (59000 Lille) séjour culturel, à Barcelone (Espagne), du 2 au 8 avril 2017, pour 23 participants (20 jeunes, 3 adultes gratuits) Montant par participant : 620 € Lot n°3 : Fédération Française Sport pour tous (48210 Sainte-Enimie) séjour détente et loisirs, au Centre National EPMM, du 8 au 15 juillet 2017, pour 47 participants (40 jeunes, 7 adultes gratuits) Montant par participant : 370,80 €.
2016-118	23/06/2016	Contrat avec l'association Ambiance Non Stop (95170 Deuil-la-Barre) pour l'animation et la sonorisation de la Brocante d'Automne du dimanche 25 septembre 2016, de 8h à 18h, à l'hippodrome d'Enghien-Soisy. Coût : 520 €.
2016-119	23/06/2016	Contrat avec Anabas (95230 Soisy-sous-Montmorency) pour la surveillance, par 3 agents de sécurité, de la Brocante d'Automne du dimanche 25 septembre 2016, de 5h30 à 18h30, à l'hippodrome d'Enghien-Soisy. Coût : 1 022,14 € TTC.

N°	DATE	OBJET
2016-120	23/06/2016	Contrat avec la société Neova Propreté (94700 Maisons Alfort) pour l'entretien des sanitaires (nettoyage du sol de la rotonde, des tables du restaurant, du sol de la cuisine, nettoyage complet des sanitaires), les dimanche 25 et lundi 26 septembre 2016 matin, lors de la Brocante d'Automne à l'hippodrome d'Enghien-Soisy. Coût : 735,12 € TTC.
2016- 121	28/07/2016	Création d'une régie temporaire de recettes de 300 € auprès du Service Restauration pour la mise en place d'un stand de vente de nourriture, boissons et confiseries, lors de la retransmission des matchs de l'Euro 2016, du 29 juin au 13 juillet 2016.
2016-122	03/06/2016	Renouvellement de la location, à titre précaire, d'un logement de type F2 sis 1 bis rue Carnot à Soisy-sous-Montmorency, pour 6 mois, du 15 juin au 15 décembre 2016.
2016-123	17/06/2016	Location, à titre précaire, d'un logement de type F1 sis 2 <sup>ème</sup> étage gauche du 34 avenue des Courses à Soisy-sous-Montmorency, pour 1 an, du 17 juin 2016 au 16 juin 2017.
2016-124	28/06/2016	Contrat, avec la Société d'Encouragement à l'Elevage du Cheval Français (SECF), pour la mise à disposition, à titre gracieux, de l'hippodrome d'Enghien-Soisy, .....pour la retransmission des matchs joués par la France, lors de l'Euro 2016, les 3, 7 et 10 juillet 2016.
2016-125	29/06/2016	Numéro pris par erreur et annulé par le service – (pas de décision à ce numéro).
2016-126	29/06/2016	Règlement à A.D.E.D.S. 95 (95260 Beaumont sur Oise) des frais d'organisation, en intra, de la formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1), de 2 journées, les 29 et 30 septembre 2016, pour 10 stagiaires. Coût : 800 €.
2016-127	21/06/2016	Mise à disposition, à titre précaire, d'un pavillon sis 25 rue de Montmorency à Soisy-sous-Montmorency, pour 6 mois, du 21 juin au 20 décembre 2016.
2016-128	30/07/2016	Fixation des tarifs de vente d'alimentation et boissons sur le stand de restauration lors des retransmissions des matchs de l'Euro 2016. Ticket bleu 1 € (verre de sodas, barres chocolatées, confiseries, barbe à papa, glaces, sandwiches, hot dog). Ticket vert 0,50 € (verre d'eau plate et gazeuse, chips).
2016-129	01/07/2016	Contrat de prêt à taux zéro, d'un montant de 400 000 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour les travaux de réhabilitation des commerces communaux, avenue Voltaire.
2016-130	30/06/2016	Location, à titre précaire, d'un logement de type F3 sis 1 avenue du Poitou à Soisy-sous-Montmorency, pour 1 an, du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.



N°	DATE	OBJET
2016-131	01/07/2016	Reprise, en l'état, par la Sarl Ets Dantan (95650 Genicourt), de matériels réformés (1 tondeuse Kubota G3, 1 tracteur Yanmar YM 186 D, 1 tondeuse Gaby, 1 tondeuse autotractée Wolf RT, 1 motoculteur Goldoni Jolly, 1 tondeuse Snapper 12) du Service des Espaces verts. Montant : 500 €.
2016-132	04/07/2016	Règlement au CEDIS (93100 Montreuil) des frais de participation d'un élu à la formation intitulée « Universités 2016 du Cédis - Relever les défis de la transition locale malgré les contraintes », d'une durée de 4 journées, du 22 au 25 août 2016. Coût : 600 €.
2016-133	05/07/2016	Mise à disposition, par la Ville de Margency, d'un opérateur des Activités Physiques et Sportives (APS) qualifié, pour l'année scolaire 2016/2017, dans le cadre de la convention de partenariat, pour 1 an, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2016, pour les activités organisées par le Service Animation Jeunesse de la Ville de Soisy-sous-Montmorency, pendant les vacances scolaires, pour les jeunes de 10 à 17 ans, auxquelles sont accueillies des jeunes Margencéens.
2016-134	05/07/2016	Convention avec la SARL La Borde Ecolodge (45420 Batilly-en-Puisaye) pour l'organisation, par le Centre social municipal Les Campanules, d'un séjour famille, du 25 au 29 juillet 2016, pour 24 participants (12 adultes, 11 enfants, 1 bébé). Coût : 5 148 € TTC.
2016-135	05/07/2016	Convention avec l'association Graines de Cailloux (95110 Sannois) pour la mise en place d'un spectacle organisé par le Centre social municipal Les Campanules, à destination des enfants du Club des Découvertes, le 1 <sup>er</sup> juillet 2016. Coût : 440 €.
2016-136	07/07/2016	Convention avec l'Association Rouergue-Vacances-Loisirs L'Oustal – Pont les Bains (12330 Salles La Source) pour l'organisation, par le Centre social municipal Les Campanules, d'un séjour pour un groupe de 4 enfants de 15 à 17 ans et 1 accompagnateur, du 10 au 16 juillet 2016. Coût : 968 €.
2016-137	07/07/2016	Convention avec l'Association Rouergue-Vacances-Loisirs L'Oustal – Pont les Bains (12330 Salles La Source) pour l'organisation, par le Centre social municipal Les Campanules, d'un séjour pour un groupe de 20 enfants de 6 à 11 ans et 3 accompagnateurs, du 10 au 16 juillet 2016. Coût : 5 220 €.
2016-138	08/07/2016	Renouvellement d'une location, à titre précaire, d'un pavillon sis 3 sente du Saut à Soisy-sous-Montmorency, du 1 <sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017.
2016-139	08/07/2016	Contrat de réservation avec l'association Ciarus (67000 Strasbourg) pour l'hébergement en pension complète d'un groupe de 8 jeunes de 15 à 17 ans encadré par 2 animateurs, dans le cadre d'un mini séjour organisé par le Centre social municipal Les Noëls, du 26 au 28 octobre 2016. Coût : 1 242 € TTC.
2016-140	11/07/2016	Contrat avec la société Adere (95310 Saint-Ouen-l'Aumône) pour l'entretien des systèmes de ventilation industrielle et des hottes de cuisines installés dans les écoles maternelles et élémentaires, à la crèche municipale et à la restauration scolaire. Coût : 3 550 € pour 2 visites annuelles par site.

N°	DATE	OBJET
2016-141	11/07/2016	Convention avec le Bureau d'Etudes Qualiconsult (95570 Bouffémont) pour la réalisation d'une étude de sûreté et de sécurité publique, dans le cadre de la construction de l'Espace Culturel. Coût : 20 500 € HT.
2016-142	11/07/2016	Convention avec le Bureau d'Etudes Qualiconsult (95570 Bouffémont) pour la réalisation d'une étude de sûreté et de sécurité publique, dans le cadre de la construction de l'Espace Culturel. Coût : 11 900 € HT.
2016-143	13/07/2016	Avenant à la convention de mise à disposition d'un animateur par la Ville d'Andilly pour l'année scolaire 2016/2017, en contrepartie de l'accueil des jeunes Andillois de 10 à 17 ans aux activités organisées par le Service Animation Jeunesse pendant les vacances scolaires.
2016-144	13/07/2016	Renouvellement de la location d'un logement de type F3 sis Chemin des Laitières à Soisy-sous-Montmorency, pour 6 mois, du 1 <sup>er</sup> septembre 2016 au 28 février 2017.
2016-145	15/07/2016	Convention avec la Sarl Transports Balian (89130 Toucy) pour la mise à disposition, le 26 juillet 2016, d'un car de tourisme avec chauffeur, lors d'une sortie au Lac de Bourdon (89170 Saint-Fargeau), dans le cadre du séjour familial organisé par le Centre social municipal Les Campanules, du 25 au 29 juillet 2016, à Battily-en-Puisaye (45420). Coût : 251,75 € TTC.
2016-146	18/07/2016	<p>Marché public de travaux alloti, pour la construction d'une salle annexe (BCD) à l'école élémentaire Les Sources, avec les sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TPEB (77220 Presles-en-Brie) pour le lot n°1 (gros œuvre). Montant global et forfaitaire : 130 836,61 € HT</li> <li>- MORO ET FILS (95580 Andilly) pour le lot n°2 (clos-couvert). Montant global et forfaitaire : 31 797,13 € HT</li> <li>- ERIONE, mandataire du groupement solidaire ERIONE/PRO FLUIDE, (11700 Puichéric) pour le lot n°3 (plomberie). Montant global et forfaitaire : 13 430,25 € HT.</li> <li>- ELIE PRO (95150 Taverny) pour le lot n°4 (électricité). Montant global et forfaitaire : 8 936,91 € HT.</li> <li>- LES PEINTURES PARISIENNES (92400 Courbevoie) pour le lot n°5 (peinture et revêtement de sol). Montant global et forfaitaire : 5 319,99 € HT.</li> </ul>
2016-147	18/07/2016	Marché public de travaux avec la société Turbo Energy (95320 Saint-Leu-La-Forêt) pour les travaux d'installation d'une ventilation double flux à l'école élémentaire Saint-Exupéry, , installation d'une ventilation double flux. Montant global et forfaitaire : 144 914,13 € HT.
2016-148	21/07/2016	Tarifification des activités pour adultes des Centres sociaux municipaux Les Campanules et Les Noël, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2016 : Atelier arts plastiques : 45 € par an ; Atelier couture : 20 € par an ; Ateliers informatiques : 30 € par trimestre pour les Soiséens et 75 € par trimestre pour les hors commune ; Activités sportives et Zumba : 25 € par trimestre pour les Soiséens et 75 € par trimestre pour les hors commune ; Ateliers linguistiques : 30 € par an.

N°	DATE	OBJET
2016-149	22/07/2016	Renouvellement de la location, à titre précaire, d'un pavillon à usage d'habitation sis 89 avenue du Général Leclerc à Soisy-sous-Montmorency, pour 6 mois, du 9 juillet 2016 au 8 janvier 2017.
2016-150	25/07/2016	Renouvellement de la mise à disposition, à titre précaire, d'un logement de type F4 sis au 1 <sup>er</sup> étage droite du 4 avenue du Général de Gaulle à Soisy-sous-Montmorency, du 1 <sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017.
2016-151	25/07/2016	Renouvellement de la location d'un logement de type F4 sis au 1 <sup>er</sup> étage droite du 34 avenue des Courses à Soisy-sous-Montmorency, pour 1 an, du 1 <sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017.
2016-152	25/07/2016	Contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre, avec le Cabinet Bethic Sas (95880 Enghien-les-Bains), pour les démolitions et les curages des zones brutes commerciales, avenue Kellermann, en vue de l'installation d'une supérette. Montant global et forfaitaire : 19 140 € HT.
2016-153	25/07/2016	Contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Bethic Sas (95880 Enghien-les-Bains) pour les démolitions et les curages des zones brutes commerciales, avenue Voltaire, en vue de l'aménagement d'une boulangerie. Montant global et forfaitaire : 16 190 € HT.
2016-154	26/07/2016	Convention avec le Racing Kart de Cormeilles (95650 Boissy l'Aillierie) pour l'organisation d'une opération « Challenge Soisy Kart » en direction des jeunes de 12 à 17 ans, les 25 et 27 octobre 2016, de 14h à 18h ; accueil d'un groupe de 34 à 36 jeunes par demi-journée. Coût : 5 000 € TTC.
2016-155	26/07/2016	Convention avec le Badminton Club Sam (95230 Soisy-sous-Montmorency) pour la mise à disposition du Gymnase Descartes (locaux et matériels), pour la pratique du basket, dans le cadre de la mise à disposition des équipements sportifs de la Ville au profit des associations sportives afin de développer les activités physiques et sportives en faveur des jeunes.
2016-156	27/07/2016	Location d'un logement de type F2 sis 9 rue Delamarre à Soisy-sous-Montmorency, pour 1 an, du 1 <sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017.
2016-157	22/07/2016	Convention avec la Sarl Car de Versailles (78000 Versailles) pour l'aller-retour en autocar de tourisme avec chauffeur, lors du séjour familial organisé par le Centre social municipal Les Campanules, du 25 au 29 juillet 2016, à Batilly en Puisaye (45420). Montant : 1 440 € TTC.
2016-157 bis	03/08/2016	Renouvellement de la location d'un logement de type F2 sis au 2 <sup>eme</sup> étage du 11 place Sestre à Soisy-sous-Montmorency, pour 1 an, jusqu'au 24 août 2017.
2016-158	22/07/2016	Convention avec la Sarl Autocars du Mont (95160 Montmorency) pour des transferts en autocar de tourisme avec chauffeur, lors de 6 sorties familiales organisées par le Centre social municipal Les Campanules : le 9 juillet 2016 à Trouville-sur Mer, le 16 juillet 2016 à Fontainebleau,

N°	DATE	OBJET
		le 23 juillet 2016 à Crisolles, le 5 août 2016 à Trouville-sur Mer, le 12 août 2016 à Thoiry, le 19 août 2016 à Gisors. Montant : 3 730 € TTC.
2016-159	03/08/2016	Location d'un logement de type studio dit « Les Tourelles » sis 7 rue du Puits Grenet à Soisy-sous-Montmorency, pour 1 an, à compter du 3 août 2016.
2016-160	04/08/2016	Renouvellement de la location d'un logement de type F4 sis 24 rue Blanche à Soisy-sous-Montmorency, du 17 août 2016 au 16 août 2017.
2016-161	04/08/2016	Renouvellement de la location, à titre précaire, d'un pavillon de type F3 sis 5 rue du Puits Grenet à Soisy-sous-Montmorency, pour 1 an, du 1 <sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017.
2016-162	30/08/2016	Mission au Cabinet Delaporte et Briard (75017 Paris) pour l'appel et la demande de sursis à exécution devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles à l'encontre du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans le cadre de la préemption de la propriété sise 6 allée des Camélias. Coût : honoraires au forfait : taux horaire : 480 € HT pour un avocat aux conseils associé ; 280 € HT pour un avocat collaborateur.
2016-163	30/08/2016	Contrat avec Anabas Groupe à (95230 Soisy-sous-Montmorency) pour la surveillance (présence d'1 agent de sécurité) du Gymnase Schweitzer, lors du Forum des Associations, le dimanche 4 septembre 2016, de 9h à 18h. Coût : 234,97 € TTC.
2016-164	31/08/2016	Abonnement Pack « Mapaonline », pour 12 mois, avec le Groupe Moniteur (92186 Antony) pour la mise en ligne des avis d'appel à la concurrence sur le site de « Marchés Online » des marchés à procédure adaptée dont les montants sont inférieurs ou supérieurs à 90 000 € HT. Forfait de 1 à 20 unités de publication : 1 843,20 € TTC.
2016-165	02/09/2016	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société Energylease SAS (95360 Montmagny) pour la mise en place du marché public concernant l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux. Montant global et forfaitaire : 15 000 € HT.
2016-166	05/09/2016	Marché public avec le Bureau d'Etudes Qualiconsult (95570 Bouffémont) pour une mission de contrôle technique dans le cadre de la construction de l'Espace Culturel. Montant global : 40 030 € HT.
2016-167	05/09/2016	Convention de mise à disposition d'un local de 9m <sup>2</sup> dans les bureaux acquis de la CPAM sis 18 avenue du Général de Gaulle, à La Poste, durant les travaux de réaménagement de ses locaux, du 5 septembre au 9 novembre 2016, pour y entreposer et organiser la distribution des colis des Soisiens.

N°	DATE	OBJET
2016-168	12/09/2016	Renouvellement de la mise à disposition d'un local composé de 2 pièces à usage administratif, sis au rez-de-chaussée gauche du pavillon situé 156 avenue du Général Leclerc, au Syndicat Indépendant des Commissaires de Police (SICP), pour 6 mois, du 1 <sup>er</sup> aout 2016 au 1 <sup>er</sup> février 2017.
2016-169	12/09/016	Renouvellement de la location, à titre précaire, d'un logement de type F1 sis au 1 <sup>er</sup> étage gauche du 34 avenue des Courses à Soisy-sous-Montmorency, pour 1 an, du 3 octobre au 2 octobre 2017.
2016-170	13/09/2016	Convention avec la Croix Rouge Française (75694 Paris) pour la tenue d'un point d'alerte et de premiers secours (4 personnes), lors de la Brocante d'Automne sur le site de l'hippodrome d'Enghien/Soisy, le 25 septembre 2016, de 6h à 18h30. Coût : 652 €.
2016-171	14/09/2016	Convention de mise à disposition, à titre précaire, d'un logement de type F3 sis au rez-de-chaussée gauche du 19 bis rue de Montmorency à Soisy-sous-Montmorency, pour 1 an, du 1 <sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017.

#### PROCES-VERBAL DES DEBATS

Mme Bérot, sur la décision 162, demande pourquoi la Ville a fait appel à un autre avocat que Maître gentilhomme pourtant dûment attitré.

M. le Maire précise que Maître Gentilhomme ne peut pas plaider à la Cour d'Appel de Versailles ; ce qui explique la nécessité d'un autre cabinet.

RECAPITULATIF DES CONTENTIEUX

Date	Instance	N° Dossier	Parties	Synthèse	Statut	
26-août-14	Tribunal Administratif	1408485	M. Franck MOROT-SIR c/ Commune défenderesse	REFERE SUSPENSION - c/ Délibération du CM 26/06/2014 adoptant le nouveau RI	Terminé - Ordonnance du 16/09/2014	Rejet de la demande en référé
26-août-14	Tribunal Administratif	1408481	M. Franck MOROT-SIR c/ Commune défenderesse	Collectivité Territoriale - c/ Délibération du CM 26/06/2014 adoptant le nouveau RI	En cours - Jugement du 19/02/2015	Annulation de la délibération du CM du 26/06/2014 en tant qu'elle approuve les 4ème et 5ème alinéas de l'article 9, le 4ème alinéa de l'article 14, la première phrase du 2ème alinéa et le 4ème alinéa de l'article 19, l'article 20, le 6ème alinéa de l'article 29, l'article 33 ainsi que le 7ème alinéa de l'article annexe 5 du règlement intérieur - Appel de la commune du 21/04/2015
03-oct-14	Tribunal Administratif	1409664	FREE MOBILE c/ Commune défenderesse	DOMAINE - Demande annulation décision rejet implicite refus autorisation travaux voirie installation antenne relais	Terminé - Ordonnance du 23/02/2015	Désistement de Free
20-oct-14	Tribunal Administratif	1410285	M. Jean-Claude GAUVIN c/ Commune défenderesse	COLLECTIVITE TERRITORIALE- Annulation de la Décision du 20/08/2014 rejetant le recours gracieux tendant à l'annulation de la délibération n°8 du 28/04/2014 - Indemnités élus du CM	En cours d'instruction	
10-nov-14	Tribunal Administratif	1410971	M. Patrice Michel COIRIER c/ Commune défenderesse	URBANISME - Demande annulation PC extension pavillon avec changement affectation partielle	Terminé - Jugement du TA du 10/05/2016	Rejet de la requête COIRIER
12-déc-14	Tribunal Administratif	1412289	M. Omar BEKARE c/ Commune défenderesse	DROIT ACCES AUX DOCS ADMINISTRATIFS - Contestation décision rejet implicite accès aux documents	En cours d'instruction	
15-déc-14	Tribunal Administratif	1412106	FREE MOBILE c/ Commune défenderesse	DOMAINE - Dde annulation décision 01/12/2014 interdisant poursuite travaux pylone et mise en service antennes station relais	Terminée	Décision annulée - Ville condamnée à verser 1000 euros à Free - Appel de la commune

19-déc-14	Tribunal Administratif	1412309	M. Franck MOROT-SIR c/ Commune défenderesse	COLLECTIVITE TERRITORIALE - Demande l'annulation de la décision du conseil municipal de Soisy sous Montmorency du 6/11/2014 adoptant des modifications du règlement intérieur du conseil municipal	Terminé - Jugement du 09/04/2015	Annulation de la délibération en tant qu'elle approuve l'article 33 (espace réservée aux minorités) - Appel de la commune du 03/06/2015
30-déc-14	Tribunal Administratif	1412607	FREE MOBILE SAS c/ Commune défenderesse	REFERE SUSPENSION - Dde annulation décision 01/12/2014 interdisant poursuite travaux pylone et mise en service antennes station relais	Terminé - Décision du 21/01/2015	Décision suspendue - Ville condamnée à verser 1000 euros à Free - Pourvoi en cassation
26-janv-15	Tribunal Administratif	1500557	Société MK (Acquéreur évincé) c/ Commune défenderesse	REFERE SUSPENSION - Décision du 28/11/2014 exerçant droit de préemption urbain sur bien sis 20 rue de Montmorency	Terminé - Ordonnance du 05/02/2015	Rejet de la requete MK - MK condamnée à verser 1000 euros à la commune
26-janv-15	Tribunal Administratif	1500558	Société MK (Acquéreur évincé) c/ Commune défenderesse	URBANISME - PREEMPTION - Décision du 28/11/2014 exerçant droit préemption urbain sur bien sis 20 rue de Montmorency	Terminé - Ordonnance du 03/05/2016	Désistement de la société MK en date du 26/04/2016
06-mars-15	Tribunal Administratif	1502041	M. Jean MALLECOT c/ Commune défenderesse	URBANISME - Dde annulation Décision opposition à déclaration travaux	En cours d'instruction	
10-mars-15	Tribunal Administratif	1502155	M. Mme Alain JOUAULT (Acquéreur évincé) c/ Commune défenderesse	REFERE SUSPENSION - Exercice préemption sur le bien cadastré AM800 sis 6 allée des Camélias à Soisy	Terminé - Ordonnance du 12/03/2015	Rejet de la requête Jouault
10-mars-15	Tribunal Administratif	1502156	M. Mme Alain JOUAULT (Acquéreur évincé) c/ Commune défenderesse	URBANISME - PREEMPTION - Annulation Décision exercice droit de préemption	Terminé - Jugement du 12 juillet 2016	Décision de préemption annulée et ville condamné à verser 1500 euros - art 761-1
27-mars-15	Tribunal Administratif	1502777	SIARE / AFCM c/ Commune défenderesse	REFERE PREVENTIF - Travaux optimisation du fonctionnement bassin retenue eaux pluviales "Descartes" et création exutoire vers réseau pluvial profond sur parcelle cadastrée AB n°405	Expertise en cours	
30-mars-15	Tribunal Administratif	1502836	M. Mme Alain JOUAULT (Acquéreur évincé) c/ Commune défenderesse	REFERE SUSPENSION - Exercice préemption sur le bien cadastré AM800 sis 6 allée des Camélias à Soisy	Terminé - Ordonnance du 12/04/2015	Rejet de la requête Jouault
21-avr-15	Cour d'Appel	1501267	M. Franck MOROT-SIR c/ Commune	REQUETE de la commune contre jugement n°1408481 du 19/02/2015 annulant la délibération du CM du 26/06/2014 ayant	Terminé - jonction avec le dossier 1501744 - Arrêt de la CAA de	Rejet requête commune - Ville condamnée à verser 3000 euros - art 761-1

				approuvé le Règlement intérieur du CM	Versailles le 16-09-2016	
12-mai-15	Tribunal Administratif	1504326	M. Omar BEKARE c/ Commune défenderesse	DROIT ACCES AUX DOCS ADMINISTRATIFS - Dde annulation décision implicite rejetant demande accès à divers docs administratifs du 24/11/2014	En cours d'instruction	
03-juin-15	Cour d'Appel	1501744	M. Franck MOROT-SIR c/ Commune	REQUETE de la commune contre jugement n°1412309 du 09/04/2015 annulant l'art. 33 du Règlement intérieur du CM dans sa rédaction résultant de la Délibération du 06/11/2014	Terminé - jonction avec le dossier 1501744 - Arrêt de la CAA de Versailles le 16-09-2016	Rejet requête commune - Ville condamnée à verser 3000 euros - art 761-1
12-oct-15	Tribunal Administratif	1508909	M. Jacques AUSTRY / EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RESEAUX c/ Commune défenderesse	REFERE PREVENTIF - Travaux optimisation du fonctionnement bassin retenue eaux pluviales "Descartes" et création exutoire vers réseau pluvial profond sur parcelle cadastrée AB n°405	Expertise en cours	
10-nov-15	Tribunal Administratif	1509789	M. & Mme David MESSICA (Acquéreur évincé) c/ Commune défenderesse	URBANISME - Dde annulation Décision du 09/10/2015 exerçant droit de préemption sur parcelle bâtie AD n°265 rue Louis Delamare	En cours d'instruction	
26-mars-15	Tribunal Administratif	1502730	SCI CORCEIRO c/ Commune défenderesse	URBANISME REFERE SUSPENSIF - Dde annulation Décision du 07/01/2015 exerçant préemption sur garages 21bis rue de Montmorency	Terminé - Ordonnance du 24/04/2015	Ville condamnée à verser 1000 euros à Corceiro / Pourvoi en cassation de la Ville - rejet du pourvoi le 15/07/2015
09-mars-15	Tribunal Administratif	1502110	SCI CORCEIRO c/ Commune défenderesse	URBANISME - Dde annulation Décision du 07/01/2015 exerçant préemption sur garages 21bis rue de Montmorency	Terminé - Ordonnance du 29/12/2015	Ville condamnée à verser 1500 euros à Corceiro / Annulation préemption
10-mai-16	Tribunal correctionnel de Pontoise		Luc STREHAIANO c/ Agresseur	Correctionnel - comparution immédiate	Terminé - Jugement du 11/05/2016	Agresseur condamné à 10 mois de prison ferme avec mandat de dépôt
4 aout 2016	Tribunal administratif	1607601	SCI CORCEIRO c/ Commune défenderesse	Urbanisme - demande l'annulation d'une décision de rejet d'indemnisation	En cours d'instruction	
16-août-16	Tribunal Administratif	1607896	Association de Défense des Contribuables de Soisy c/ Commune défenderesse	Urbanisme - Contestation de la validité du marché de maîtrise d'œuvre de l'espace culturel	En cours d'instruction	



05-sept-16	Tribunal Administratif	1608413	Davd CORCEIRO c/ Commune défenderesse	Urbanisme - Demande annulation décision de refus de certificat d'urbanisme	En cours d'instruction	
14-sept-16	Tribunal Administratif	1608711	Free c/ Commue défenderesse	Domaine - Demande d'annulation de la décision implicite par laquelle la commune de Soisy sous Montmorency a refusé de délivrer l'arrêté de Police de la circulation qui lui avait été demandé le 19 mai 2016	En cours d'instruction	

## PROCES-VERBAL DES DEBATS

### Intervention de Mme Bérot

*Le problème qu'il y a c'est que lors des précédents conseils municipaux je vous avais parlé de plusieurs autres contentieux qui n'apparaissent pas dans ce tableau et qui ont pourtant été initiés au cours de ce mandat. Vous m'aviez dit « oui oui nous allons rectifier sans problème les choses », et là je vois qu'ils n'apparaissent toujours pas. Est-ce normal ? Est-ce à l'opposition de vous faire remarquer que vous oubliez des affaires et est-ce à l'opposition de vous envoyer un tableau excel avec tous les autres contentieux, une vingtaine pour la seule année 2014, qui font défaut dans votre tableau ?*

*Vous ne citez que les affaires où la ville est en défense et pas lorsqu'elle attaque. Pourquoi ne citez-vous pas les affaires qui touchent par exemple vos conseillers municipaux : Madame BITTERLI et Monsieur VERNA ? J'aimerais quand même les voir apparaître, c'est une information importante.*

M. le Maire rappelle qu'il a déjà répondu à cette question lors d'un précédent Conseil Municipal.

### Intervention de Mme Bérot

*Vous savez, nous avons analysé les frais de contentieux sur dix ans, et nous avons fait le constat qu'ils n'ont pas vraiment changé. Donc ce n'est pas à cause de nous, comme vous tentez de le faire croire depuis quelques mois, que vous dépensez des sommes exorbitantes en honoraires et frais de contentieux. Je rappelle que vous avez fait perdre près de 13 000€ à la ville dans la seule affaire du règlement intérieur, et du temps perdu pour nous conseillers municipaux « Soisy Pour Tous ». Vous nous avez aussi fait perdre 1,250 million d'euros avec votre préemption illégale dans l'affaire des terrains Filloux.*

M. le Maire, à la lecture du tableau des contentieux, fait remarquer que la plupart des affaires sont bien du fait des membres de la liste de Mme Bérot. Il rappelle aussi qu'il n'a pas suivi le parti pris de Mme Bérot de continuer le contentieux contre Dexia sur les emprunts toxiques. *Nous avons, d'ailleurs, bien fait puisque nous avons obtenu un taux intéressant de renégociation et une indemnité de l'Etat de 1,6 M€, alors que la Ville de Saint-Leu qui avait choisi de continuer le contentieux, comme le préconisait Mme Bérot pour Soisy, a été déboutée.*

### Intervention de M. Hocini

*Juste sur la forme du récapitulatif des contentieux. Franchement Monsieur le Maire. Un format paysage aurait été plus adéquat, d'autre part, on voit qu'il y a des affaires qui sont divisées en plusieurs colonnes séparées alors que ce sont les mêmes. Si je prends par exemple la date du 4 août 2016, on voit que les parties ne sont pas scindées. Il y a des affaires qui sont redondantes, c'est pourtant les mêmes. Est-ce que l'on ne pourrait pas tout simplement fusionner un petit peu tout cela. N'importe qui ne s'y retrouverait pas. Vous qui aimez bien la rigueur...*

*Sur la mise en page, on aurait pu regrouper les mêmes affaires et pas le présenter dès le premier abord par date mais par affaire. Par exemple, on voit cité Monsieur MOROT-SIR plusieurs fois un peu partout, alors qu'en réalité c'est une seule et même affaire. Ça porte vraiment à confusion. C'est un parti pris pour faire croire que l'opposition attaque constamment la ville, alors que ce n'est pas le cas.*

*Il n'y a même pas de segmentation entre les affaires. Ce tableau a l'air d'avoir été bâclé.*

M. le Maire précise que les contentieux sont classés par ordre des numéros des dossiers provenant du Tribunal. Il peut, effectivement, avoir plusieurs dossiers au Tribunal pour le même contentieux, suivant les étapes de la procédure.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte, à l'unanimité, de cette liste des décisions et du récapitulatif des contentieux.

---

#### QUESTION DIVERSE :

M. le Maire passe la parole à M. Delcambre qui donne lecture de sa question :

*Monsieur le Maire,*

*Par un courrier du 4 septembre, je vous signalais que j'avais personnellement constaté que les terrains de l'entreprise Vieujot servaient de décharge et subissaient un déboisement important, faits totalement incompatibles avec le règlement du PLU, cette zone étant classée Na. Le 8 septembre, M. le directeur général des services m'informait que vous aviez pris contact avec les services préfectoraux compétents et que vous attendiez le retour de l'enquête en cours.*

*N'ayant pas eu d'autre nouvelle depuis, j'aimerais avoir les précisions suivantes :*

*— Est-ce la première fois que vous êtes saisi de problèmes concernant les terrains de l'entreprise Vieujot ? Outre la décharge de matériaux de déconstruction j'ai pu constater, sur une autre partie du terrain, qu'il y avait des dépôts de mâchefer visiblement plus anciens.*

*— Une fois averti par mes soins du problème, ne pouviez-vous faire usage de vos pouvoirs de police pour faire cesser immédiatement ces agissements délictueux ?*

*— Quels sont les résultats de l'enquête menée par la préfecture ? Des procédures ont-elles été engagées ? Les décharges sauvages ont-elles cessé ?*

*— Qu'est-ce qui va être fait pour que ces terrains puissent retrouver l'état qui était le leur avant ces décharges sauvages et le déboisement ?*

*Et, après la lecture du Parisien de ce matin, je vous demande ce qui vous permet de dire qu'il s'agit de déchets inertes et insiste sur le fait que ce que j'ai vu ne ressemblait guère à du remblaiement de galeries comme l'affirme M. Vieujot.*

M. le Maire répond, qu'effectivement, début septembre nous avons constaté des va et vient en nombre plus important que d'habitude à la plâtrière appartenant à M. Vieujot sur Soisy, en limite de Montmorency.

*Nous connaissons bien ces terrains car nous y trouvons, depuis plusieurs dizaines d'années, plusieurs activités :*

- la plâtrière en partie basse avec des logements,*
- puis en montant, un artisan maçon et son dépôt de matériaux,*
- puis, encore en montant, des dépôts de mâchefer qui sont présents depuis plus de 30 ans ; ce mâchefer est broyé sur place et repart vers, notamment, des équipements sportifs ; cette activité entraîne des passages de camions,*
- et enfin, en partie haute, des déblais qui ont consolidé au fil des années des carrières.*

*C'est sur ces terrains, en partie haute, que nous avons constaté de nouveaux dépôts de matériaux ; il s'agit de matériaux inertes et a priori non polluants.*

*La pelle mécanique qui étale ces déblais a poussé la végétation environnante et a agrandi le plateau existant.*

*Nous avons, aussitôt, contacté le propriétaire des lieux qui nous a indiqué « qu'il amenait des matériaux sur le plateau pour combler les trous créés par des tassements de terrain ».*

*Nous avons contacté les services préfectoraux car il s'agit d'une installation classée depuis 1980 avec des arrêtés préfectoraux successifs en 1999 et 2006 ; cette activité dépend donc, à ce titre, des pouvoirs de police du Préfet.*

*Nous avons établi une « réclamation à l'encontre du fonctionnement de cette installation classée » ; les va et vient des camions ont aussitôt cessé.*

*L'inspection demandée à la DRIEE – Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie - a eu lieu le jeudi 21 septembre ; je n'ai pas encore, à ce jour, les résultats de cette inspection.*

*De plus, une « inspection pour défrichement » est aussi programmée ces jours-ci par le pôle environnement de la Préfecture.*

*Nous sommes donc vigilants sur le sujet et nous avons mené les actions nécessaires pour faire stopper ces agissements.*

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 23 heures.

---

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 18 octobre 2016.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil Départemental,

Martine OZIEL

Luc STREHAIANO